

Indices

Méthodologie

La sélection des valeurs se fait en quatre étapes :

Étape 1 : sélection sur les valeurs éligibles pour l'indice Belgian All Shares (BAS).

La première étape consiste à exclure les valeurs nationales de faible liquidité en éliminant les valeurs ayant un flottant égal ou inférieur à 5%.

Étape 2 : sélection sur les valeurs éligibles pour l'indice Belgian Continuous Index

À partir de l'échantillon BAS, toutes les valeurs belges négociées en continu sur le marché réglementé

Étape 3 : sélection sur les valeurs éligibles pour l'indice BEL 20

Les valeurs nationales les plus liquides (minimum 10 et maximum 20) parmi les plus grandes capitalisations boursières adaptées au flottant

Étape 4 : sélection sur les valeurs éligibles pour les indices BEL Mid et BEL Small :

l'indice BEL Mid inclut toutes les sociétés nationales ayant une capitalisation boursière flottante supérieure au niveau de l'indice BEL 20 multiplié par 50 000 euros mais n'appartenant pas à l'indice BEL 20

L'indice BEL Small inclut toutes les sociétés nationales dont la capitalisation flottante se situe entre le niveau de l'indice BEL 20 multiplié par 5 000 euros et par 50 000 euros.

Description

Belgian All Shares Index (BAS) – indice prix + rentabilité

Valeur de base 1 000 au 01/01/1980

Cet indice comprend toutes les valeurs nationales négociées sur le marché réglementé à l'exception de toutes les sociétés dont le flottant est inférieur ou égal à 5%. Cet indice est la référence pour les sociétés belges.

Belgian Continuous Index – indice de rentabilité

Valeur de base 1 000 au 01/01/1980

Cet indice comprend toutes les actions belges négociées en continu sur le marché réglementé. Les composants sont pondérés en fonction de leur capitalisation boursière totale. Le flottant minimum est de 5%.

Indice BEL 20 – indice prix + rentabilité

Valeur de base 1 000 au 31/12/1990

Minimum 10 et maximum 20 composants issus des valeurs les plus liquides cotées sur le marché réglementé. La capitalisation boursière flottante doit être au moins égale au niveau de l'indice BEL 20 multiplié par 500 000 euros.

2 indices de rentabilité sont calculés.

Le BEL 20 return private index, dans lequel le dividende net est ajouté au panier de l'indice et le BEL 20 return institutional index, qui prend en compte le dividende brut.

Voir également la composition et la date historique

Indice BEL Mid – indice prix + rentabilité

Valeur de base 2631,03 au 31/12/2004

L'indice BEL Mid se compose des capitalisations les plus importantes suivantes qui font suite aux plus grandes capitalisations maximales qui composent l'indice BEL 20 (horse tailing).

En tant que tels, les composants de l'indice BEL Mid possèdent également une capitalisation boursière flottante supérieure au niveau de l'indice BEL 20 multiplié par 50 000 euros, avec un taux de rotation annuelle du flottant de minimum 10%. Le poids des valeurs individuelles est plafonné à 10%.

Indice BEL Small – indice prix + rentabilité **Valeur de base 4999,83 au 31/12/2004**

Cet indice est composé de valeurs dont la capitalisation boursière flottante se situe entre le niveau de l'indice BEL 20 multiplié par 5 000 euros et par 50 000 euros. Le taux de rotation du flottant doit être d'au moins 10% et le poids individuel des valeurs est plafonné à 10%.

Supervision

Le Conseil scientifique des indices (CSI) supervise les indices d'Euronext Bruxelles.
Le CSI a pour tâche de gérer les échantillons indiciels et de s'assurer que les indices sont fiables et représentatifs.

Le CSI comprend les membres suivants :

- Hugo Clemeur
- Roland Gillet
- Betty Pestiaux

Révisions

Ce Conseil se réunit deux fois par an. Ses décisions relatives à des adaptations de règlement sont révélées dans des communiqués de presse publiés au terme des réunions du Conseil. Les décisions ne prennent cependant pas effet avant au moins 2 mois.

Le CSI peut convoquer une réunion extraordinaire si les circonstances l'exigent, notamment dans le cas d'événements exceptionnels affectant les valeurs constitutives.

Les procédures de révision dépendent du type d'indice. Euronext utilise deux types d'indices :

- indice négociable : l'indice BEL 20
- indices de référence : BAS, Belgian Continuous, BEL Mid et BEL Small

Les indices négociables font l'objet d'une révision annuelle, les valeurs constitutives étant examinées en termes d'éligibilité et de critères de sélection. Les indices de référence sont révisés trimestriellement, les valeurs retirées des indices par décision des sociétés étant remplacées par le compilateur lors de ses réunions trimestrielles.

Aperçu indices Bruxelles

ISIN	Indice de rentabilité	Nombre de composants	Date de lancement	Flottant	Plafond	Mode de calcul	Base	Date de base	Date historique depuis
BE0389555039	BEL 20	Min. 10 - Max. 20	30/12/1990	Oui*	15%	Continu	1,000	30/12/1990	30/12/1990
BE0389856130	BEL Mid	ouvert	01/01/1995	Oui*	10%	Continu	1,000	01/01/1995	01/01/1995
BE0389857146	BEL Small	ouvert	01/01/1994	Oui*	10%	Continu	1,000	01/01/1994	01/01/1994
BE0389552978	Belgian Continuous	+/- 100	01/01/1980	Oui	-	Clôture	1,000	01/01/1980	01/01/1980
BE0389550956	BAS	ouvert	01/01/1980	Oui	-	Clôture	1,000	01/01/1980	01/01/1980

- Changement par rapport à la méthodologie actuelle

BEL 20[®]

Valeurs éligibles	les valeurs nationales les plus liquides parmi les plus grandes capitalisations boursières adaptées au flottant cotées sur Euronext Bruxelles
Sélection	la liste des valeurs candidates est composée des valeurs les plus représentatives en termes de capitalisation boursière adaptée au flottant et ayant un taux de rotation minimum du flottant de 30%. La capitalisation boursière flottante doit être supérieure à l'indice BEL 20 multiplié par 500 000 euros – clause des droits acquis pour les composants 2004 jusque 2006
Nombre de valeurs	variable : min. 10 - max. 20
Pondération	capitalisation flottante. le flottant est arrondi à la borne supérieure par paliers de 5%
Plafonnement	oui (15% sur les actions individuelles)
Révision	annuelle
Révision du flottant	révision annuelle à la fin décembre. Les chiffres révisés sont annoncés début janvier et prennent effet le deuxième jour ouvrable de mars
Révision du plafonnement	annuelle (comme pour le flottant), sauf circonstances exceptionnelles
Calcul	toutes les 15 secondes
Base	1000 au 31/12/1990
Données disponibles	depuis le 31/12/1990
Indice de rentabilité	indices de réinvestissement privé et institutionnel
Emboîtement	les actions du BEL 20 sont incluses dans les indices BAS (Belgian All Shares) et Belgian Continuous Index
Produits dérivés	contrats à terme, warrants et trackers
Code ISIN	BE0389555039

BAS

Valeurs éligibles toutes les valeurs nationales cotées sur Euronext Bruxelles

Sélection flottant > 5%

Nombre de valeurs +/- 140

Pondération capitalisation quotidienne

Plafonnement non

Révision ajustements quotidiens faisant suite aux décisions des sociétés

Révision du flottant les valeurs ayant un flottant = ou < 5% sont exclues

Révision du plafonnement non

Calcul journalier – cours de clôture – 17h40

Base 1000 au 01/01/1980

Données disponibles depuis le 01/01/1980

Indice de rentabilité le Brussels All Shares re-investment Index (BE0389550956)

Emboîtement non

Produits dérivés non

Code ISIN BE0389549941

BEL Mid

Valeurs éligibles les sociétés ayant une capitalisation boursière flottante supérieure au niveau de l'indice BEL 20 multiplié par 50 000 euros et qui ne sont pas constitutives de l'indice Bel 20

Sélection capitalisation boursière flottante avec un taux de rotation minimum de 10%

Nombre de valeurs variable

Pondération capitalisation flottante

Plafonnement 10% sur les actions individuelles

Révision trimestrielle

Révision du flottant trimestrielle

Révision du plafonnement trimestrielle

Calcul toutes les 15 secondes

Base indice prix : valeur du Brussels Mid Cap Index (2631,03) au 31/12/04
poursuite du Brussels Mid Cap Index existant pour l'indice de réinvestissement

Données disponibles BEL Mid : à partir du 1/1/1995 (base 1000) (indice de réinvestissement)
l'indice prix commence au 31/12/04

Indice de rentabilité l'indice de réinvestissement BEL Mid avec dividendes nets

Emboîtement les actions de l'indice BEL Mid sont incluses dans l'indice Belgian All Shares (BAS)

Produits dérivés non

Code ISIN BE0389856130

BEL Small

Valeurs éligibles de l'indice	les sociétés ayant une capitalisation boursière flottante se situant entre le niveau BEL 20 multiplié par 5 000 euros et 50 000 euros
Sélection	capitalisation boursière flottante avec un taux de rotation minimum de 10%
Nombre de valeurs	variable
Pondération	capitalisation flottante
Plafonnement	10% sur les actions individuelles
Révision	trimestrielle
Révision du flottant	trimestrielle
Révision du plafonnement	trimestrielle
Calcul	toutes les 15 secondes
Base	indice prix : valeur de l'indice Brussels Small Cap au 31/12/04 (4999,83) poursuite du Brussels Small Cap Index existant pour l'indice de réinvestissement
Données disponibles	Small Cap : indice de réinvestissement à partir du 1/1/1994 (base 1000), l'indice prix commence au 31/12/04
Indice de rentabilité	l'indice de réinvestissement BEL Small avec dividendes nets
Emboîtement	les actions de l'indice BEL Small sont incluses dans l'indice Belgian All Shares (BAS)
Produits dérivés	non
Code ISIN	BE0389857146

Belgian Continuous Return Index

Valeurs éligibles	toutes les actions belges négociées sur le segment continu
Sélection	flottant minimum de 5%
Nombre de valeurs	approx. 100
Pondération	capitalisation boursière complète
Plafonnement	non
Révision	à chaque changement de segment (fixing ↔ continu)
Révision du flottant	non mais les valeurs ayant un flottant = ou < 5% sont exclues
Révision du plafonnement	non
Calcul	journalier à la clôture 17h40
Base	1000 au 01/01/1980
Données disponibles	depuis le 01/01/1980
Indice de rentabilité	indice de réinvestissement net ; pas d'indice prix disponible
Emboîtement	l'indice Bel Continuous est inclus dans l'indice Belgian All Shares index (BAS)
Produits dérivés	non
Code ISIN	BE0389552978

Publications

- **Guide des indices boursiers belges d'Euronext :
Le Guide des indices**
Le guide présente la nouvelle famille des indices d'Euronext Brussels et leur méthodologie de sélection. Il décrit également la gestion et le mode de calcul des indices.
- **Les règles de l'indice BEL 20® :**
Mise en œuvre en mars 2005
\\BOURSE_NT_01\E_ON_NT\BOURSE\Stat&Ind\BEL20\Rules\BEL20version3.2.doc
 - **La composition des indices**
La composition finale des nouveaux indices est basée sur l'information disponible au 30 décembre 2004 pour mise en œuvre au 1^{er} mars 2005.
- **Les règles pour l'indice BAS**
\\BOURSE_NT_01\E_ON_NT\BOURSE\Stat&Ind\BXSIndices\Rules&Changes\BAS VERSION 2.0.doc
- **Données historiques**
L'histoire des nouveaux indices (janvier 2002 – décembre 2004).

Contact

Pour de plus amples informations, contactez
info.be@euronext.com.